

Infirmiers autorisés, 1995

Richard Trudeau*

Résumé

Les infirmiers autorisés constituent une petite minorité au Canada, mais leur nombre a augmenté considérablement ces dix dernières années. En effet, entre 1985 et 1995, la proportion d'hommes parmi le personnel infirmier autorisé est passée d'un peu plus de 2 % à presque 4 %. La proportion d'infirmiers est particulièrement forte au Québec, où elle s'est établie à 8 % en 1995. Les infirmiers sont plus nombreux dans certains domaines de la profession, comme les services de psychiatrie, les soins intensifs, les soins d'urgence et l'administration. En revanche, on a engagé assez peu d'infirmiers autorisés pour prodiguer des soins à la mère et au nouveau-né, des soins pédiatriques ou des soins communautaires. L'augmentation de l'effectif masculin dans les programmes de sciences infirmières des collèges et universités donne à penser que la représentation des hommes dans cette profession continuera d'augmenter. L'étalement de la courbe vers les âges plus avancés pourrait indiquer que certains hommes choisissent la profession d'infirmier comme deuxième carrière. En outre, un déplacement de la courbe de répartition des infirmiers selon l'âge laisse supposer que les hommes qui s'engagent dans la profession ont tendance à y rester.

La présente analyse des caractéristiques démographiques et d'emploi des infirmiers repose sur des données enregistrées annuellement dans la base de données sur les infirmiers et infirmières autorisés tenue à jour par Statistique Canada. Les chiffres concernant les effectifs des programmes d'études en sciences infirmières et l'obtention de diplômes sont collectés par Statistique Canada dans le cadre des enquêtes annuelles.

* Richard Trudeau (613-951-8388) fait partie de la Division des statistiques sur la santé de Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. L'article s'inspire de la publication intitulée *Personnel infirmier au Canada, 1995 : Infirmier(ère)s autorisé(e)s*, (Statistique Canada, n° 83-243 au catalogue). Pour se la procurer, consulter la rubrique *Pour commander les publications à la page 55*.

Mots-clés : infirmiers, soins infirmiers, formation en sciences infirmières, personnel infirmier des hôpitaux

Au cours des dix dernières années, les femmes ont fait des percées importantes dans beaucoup de professions qui, autrefois, étaient l'apanage des hommes, notamment la médecine. Par exemple, de nos jours, 26 % des médecins et chirurgiens sont des femmes, comparativement à 17 % en 1985¹. Par contre, le mouvement des hommes vers la profession infirmière s'est fait, au mieux, de façon progressive. La profession infirmière demeure l'un des domaines où la prédominance féminine est la plus forte, les infirmiers autorisés n'y représentant qu'une très faible minorité. Le personnel infirmier du Canada comptait plus d'un quart de million de personnes en 1995, dont à peine plus de 10 000 hommes.

On a recensé, en 1995, 262 400 infirmiers et infirmières autorisés, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année précédente (264 932), et la première baisse depuis 1979. Pourtant, le nombre d'infirmiers autorisés continue d'augmenter progressivement.

Dans le présent article, on étudie les caractéristiques démographiques et d'emploi des infirmiers autorisés au Canada. (Les infirmiers et infirmières autorisés sont des personnes qui ont terminé avec succès un programme approuvé de formation en sciences infirmières et qui, après avoir satisfait à des critères préétablis, sont couramment autorisées dans l'une des provinces. Parmi les critères figurent l'obtention d'un diplôme décerné par une école de sciences infirmières approuvée, la réussite de l'examen écrit de certification des infirmiers et infirmières, ainsi que l'attestation de compétences dans le domaine des soins infirmiers

Méthodologie

Source des données

La plupart des données exposées dans le présent article sont tirées de la base de données sur les infirmiers et infirmières autorisés tenue à jour par Statistique Canada². Les décisions quant à la collecte des données, aux modifications du contenu et aux données de sortie sont prises conjointement par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, les autorités provinciales et/ou territoriales qui réglementent la profession infirmière et Statistique Canada. À compter de 1996, la base de données sur les infirmières et infirmiers autorisés sera tenue à jour par l'Institut canadien d'information sur la santé.

Les autorités provinciales qui réglementent la profession sont chargées de la collecte des données. Celle-ci a lieu chaque année durant la période d'inscription et s'étend aux infirmiers et aux infirmières qui font une demande d'autorisation pour la première fois, à ceux et celles qui demandent le renouvellement de leur autorisation dans la même province, à ceux et celles qui ont déménagé et demandent l'autorisation dans une autre province ainsi qu'à ceux et celles qui sont immigrants et qui demandent l'autorisation au Canada pour la première fois. Les données sont tirées des formulaires provinciaux et/ou territoriaux de demande d'autorisation (de licence) et de renouvellement d'autorisation. Neuf associations provinciales et le Yukon collectent leurs propres données, et transmettent les enregistrements non vérifiés à Statistique Canada. Les associations de l'Île-du-Prince-Édouard et des Territoires du Nord-Ouest envoient leurs documents d'autorisation à Statistique Canada par l'entremise de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Les variables pour lesquelles des données sont recueillies incluent l'âge, le sexe, le niveau de formation à l'entrée dans la profession, l'année de l'obtention du diplôme, la province où a été obtenu le diplôme, la situation professionnelle, la situation concernant l'emploi à plein temps ou à temps partiel, le nombre d'heures travaillées au cours des 12 derniers mois, le lieu de travail, le type d'employeur, le domaine principal de responsabilité et le type de poste.

Étant donné le taux de réponses élevé (plus de 95 % dans chaque province et territoire), on n'a entrepris aucune pondération pour tenir compte de la non-réponse totale. En outre, plutôt que d'attribuer des valeurs pour remplacer les données manquantes, on inclut dans tous les tableaux la catégorie «non précisé».

Les données sur l'effectif des programmes de sciences infirmières des universités et sur les diplômes décernés sont tirées des enquêtes annuelles effectuées auprès de ces établissements par la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme de Statistique Canada. Les données des collèges communautaires sont transmises par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Limites

Comme les infirmiers et infirmières peuvent être autorisés dans plus d'une province ou territoire, il est nécessaire de tenir compte des autorisations multiples pour établir le nombre exact d'infirmiers et infirmières autorisés. Pour réduire le nombre d'autorisations multiples dues aux déplacements entre les provinces, qui se font ordinairement en été, on limite la collecte des données aux quatre premiers mois de l'année d'autorisation de chaque province ou territoire. Comme 95 % des autorisations ont lieu au cours des premiers mois de l'année, cette méthode n'élimine pas un nombre significatif d'autorisations.

Malgré ces précautions, il subsiste certains cas d'autorisations multiples, c'est-à-dire des cas où des infirmiers ou des infirmières ont des autorisations d'exercer dans plus d'une province ou

territoire. La plupart de ces inscriptions multiples sont repérées en appariant la province de travail ou de résidence à la province d'autorisation.

Cette façon d'éliminer les autorisations multiples associées aux déplacements interprovinciaux peut néanmoins être une source d'erreurs. Ainsi, on ne pourrait déceler l'autorisation en double qui se produirait lorsqu'un infirmier ou une infirmière qui vit et qui est autorisé dans une province au début de l'année déménage trois mois plus tard et obtient une autorisation dans cette nouvelle province. Par ailleurs, un infirmier ou une infirmière qui ne travaille pas en sciences infirmières et qui est autorisé à exercer dans une province autre que sa province de résidence pourrait être considéré comme un cas d'autorisation en double. De même, un petit nombre d'infirmiers ou d'infirmières qui travaillent dans une province autre que leur province d'autorisation seraient considérés, faussement, comme des cas d'autorisation en double.

On trouve des erreurs de saisie de données dans un petit nombre d'enregistrements de chaque province et territoire. Toutefois, dans quelque province ou territoire que ce soit, pour toute variable, le taux estimé d'erreur est inférieur à 1 %.

Ces dernières années, les documents concernant l'octroi de licence transmis par l'Île-du-Prince-Édouard ne contenaient pas de données sur le sexe. Par conséquent, pour le personnel infirmier de cette province, on détermine cette variable d'après le nom de la personne ou par comparaison avec un document antérieur précisant le sexe. Si aucune de ces méthodes ne permet d'établir le sexe, on tient pour acquis que la personne en question est une femme. Comme l'Île-du-Prince-Édouard ne compte que 0,5 % des infirmiers et infirmières du Canada, l'incidence de cette démarche sur les résultats globaux est faible.

Définition de la situation professionnelle

La classification des emplois à plein temps et à temps partiel de l'Enquête sur la population active (EPA) est objective et ne permet aucune définition personnelle³. On y définit ce qu'est un emploi à plein temps et un emploi à temps partiel sur la base du nombre total d'heures de travail habituellement consacrées par semaine à un *emploi principal* ou à un *emploi unique*. Les personnes qui ont travaillé durant la semaine de référence (c'est-à-dire la semaine précédant l'EPA) et qui consacrent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou unique sont considérées comme des travailleurs à temps partiel et celles qui y consacrent au moins 30 heures par semaine, comme des travailleurs à plein temps.

Pour la plupart des autorités provinciales ou territoriales qui participent à la collecte annuelle des données sur les infirmiers et infirmières autorisés, la définition de l'emploi à plein temps ou à temps partiel est subjective. Les personnes interrogées qui cochent la case «travail à plein temps» sur le formulaire de demande d'autorisation sont considérées comme des travailleurs à plein temps et celles qui cochent la case «temps partiel» sont considérées comme des travailleurs à temps partiel, indépendamment du nombre d'heures travaillées. Seuls la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest définissent le travail à plein temps comme un travail dans le domaine des sciences infirmières d'une durée moyenne d'au moins 30 heures par semaine. Néanmoins, selon les données déjà étudiées, il ressort que les déclarations faites par chaque personne interrogée concernant le travail à temps partiel correspondent à ce qu'on obtiendrait si on posait une question avec 30 heures de travail pour point de démarcation.

et dans l'une ou les deux langues officielles.) L'analyse repose sur des données collectées annuellement et rassemblées dans la base de données sur le personnel infirmier de Statistique Canada (voir encadré «*Méthodologie*»). Ces données proviennent des formulaires de demande d'autorisation ou de renouvellement que remplissent chaque année les infirmiers et infirmières et qui contiennent des renseignements sur l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, la situation professionnelle, le type de poste et le champ de responsabilité.

Une minorité qui prend de l'importance

Si les femmes qui choisissent les professions habituellement exercées par les hommes sont motivées par l'espoir d'améliorer leur situation sociale et économique, les hommes qui envisagent une carrière dans un domaine où les femmes prédominent ne peuvent s'attendre à ce type de gratification. Pourtant, malgré les obstacles auxquels ils se heurtent, un nombre faible, mais croissant, d'hommes s'orientent vers la profession infirmière.

Bien que peu nombreuse en nombre absolu, la population d'infirmiers autorisés a augmenté considérablement au cours des dix dernières années. En 1985, il y avait 5 449 infirmiers au Canada contre 10 035 en 1995, une hausse de 84 %. Durant la même période, le nombre d'infirmières n'a augmenté que de 13 %. De ce fait, les infirmiers représentaient 3,8 % du personnel infirmier autorisé en 1995, comparativement à 2,4 % en 1985 (tableau 1).

Dans une certaine mesure, les chiffres nationaux, fortement biaisés par la situation au Québec, sont trompeurs (tableau 2). En 1995, les infirmiers autorisés du Québec représentaient 7,9 % du personnel infirmier autorisé de la province et 51 % de l'ensemble des infirmiers autorisés du Canada. Dans les autres provinces, le pourcentage d'infirmiers autorisés ne dépassait pas 3,4 %. (Dans les Territoires du Nord-Ouest, les hommes représentent un pourcentage relativement élevé (6,4 %) du personnel infirmier autorisé, mais leur nombre réel est faible.) La forte proportion d'infirmiers au Québec n'est pas un fait nouveau. Il y a dix ans, le Québec avait déjà le plus

haut pourcentage d'infirmiers (5,3 %) au pays et comptait 53,5 % des infirmiers autorisés du Canada.

Situation professionnelle

Le profil d'emploi des infirmiers diffère quelque peu de celui de leurs homologues féminins. En 1995, un pourcentage légèrement plus élevé d'infirmiers autorisés (92 %) que d'infirmières autorisées (89 %) travaillait dans le domaine des sciences infirmières.

Tableau 1

Infirmier(ère)s autorisé(e)s, selon le sexe, Canada, 1985 à 1995

	Les deux sexes	Hommes	Femmes	
			% du total	
1985	229 345	5 449	2,4	223 896
1986	236 993	5 959	2,5	231 034
1987	241 759	6 346	2,6	235 413
1988	249 673	6 903	2,8	242 770
1989	252 189	7 316	2,9	244 873
1990	256 145	7 992	3,1	248 153
1991	262 288	8 595	3,3	253 693
1992	263 683	9 017	3,4	254 666
1993	264 339	9 621	3,6	254 718
1994	264 932	9 883	3,7	255 049
1995	262 400	10 035	3,8	252 365

Source : n° 83-243 au catalogue et Division des statistiques sur la santé

Tableau 2

Infirmier(ère)s autorisé(e)s, selon le sexe et la province d'autorisation, 1995

	Les deux sexes	Hommes	Femmes	
			% du total	
Canada	262 400	10 035	3,8	252 365
Terre-Neuve	5 647	158	2,8	5 489
Île-du-Prince-Édouard	1 233	8	0,6	1 225
Nouvelle-Écosse	9 324	180	1,9	9 144
Nouveau-Brunswick	8 405	235	2,8	8 170
Québec	64 855	5 101	7,9	59 754
Ontario	98 295	2 338	2,4	95 957
Manitoba	10 386	357	3,4	10 029
Saskatchewan	8 844	155	1,8	8 689
Alberta	23 594	465	2,0	23 129
Columbia-Britannique	31 004	993	3,2	30 011
Yukon	223	7	3,1	216
Territoires du Nord-Ouest	590	38	6,4	552

Source : n° 83-243 au catalogue

Le nombre relativement élevé d'infirmières à la retraite qui conservent leur autorisation pourrait toutefois expliquer cet écart. La majorité (86 %) des infirmiers et infirmières autorisés qui n'étaient ni employés en sciences infirmières ni à la recherche d'un emploi résidaient en Ontario, province qui, contrairement aux autres, permet aux infirmiers et infirmières à la retraite de conserver leur autorisation.

Un écart plus prononcé entre les caractéristiques d'emploi des infirmiers et infirmières diplômés se voit dans les proportions travaillant à temps partiel. En 1995, le taux d'emploi à temps partiel en sciences infirmières s'établissait à 23 % pour les hommes, soit la moitié du taux observé pour les femmes (44 %). Néanmoins, ces chiffres sont nettement supérieurs aux taux d'emploi à temps partiel enregistrés pour la popu-

lation active dans son ensemble. En effet, en 1995, 11 % des hommes et 28 % des femmes qui travaillaient avaient un emploi à temps partiel³.

Les infirmiers et les infirmières autorisés ont tendance à travailler dans des domaines distincts. De façon plus précise, le pourcentage des hommes qui travaillent dans les unités de soins infirmiers psychiatriques est élevé. En 1995, presque 16 % des infirmiers (comparativement à moins de 5 % des infirmières) travaillaient essentiellement dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale (tableau 3). La proportion des infirmiers qui travaillent dans des domaines comme les soins intensifs, les soins d'urgence et l'administration est également élevée. En revanche, peu d'infirmiers travaillent dans les domaines des soins pédiatriques, des soins à la mère et au nouveau-né, et les soins de santé communautaire.

Cette répartition des responsabilités reflète des tendances anciennes⁴. Pendant de nombreuses années, la majorité des écoles de sciences infirmières qui acceptaient des hommes étaient rattachées à des hôpitaux psychiatriques, la conviction étant que les hommes sont plus aptes que les femmes à faire face aux exigences physiques inhérentes à la prestation de soins aux malades mentaux. Jusqu'aux années 1960 et 1970, les hommes inscrits à un programme d'études en sciences infirmières n'avaient pas le droit de suivre les cours d'obstétrique et de gynécologie. En outre, les infirmières ont opposé une certaine résistance au recrutement d'infirmiers dans les maternités, même après que ces cours ont fait partie intégrante de leur programme d'études. La tendance consistait à affecter principalement les infirmiers aux services de psychiatrie et de soins intensifs.

Il n'est donc pas surprenant de trouver un pourcentage beaucoup plus fort d'infirmiers que d'infirmières employés dans les hôpitaux psychiatriques ou dans les centres de santé mentale. En 1995, 12 % des infirmiers autorisés travaillaient dans ce type d'établissements, comparativement à 3 % des infirmières (tableau 4). En revanche, les infirmiers étaient, toutes proportions gardées, beaucoup moins nombreux que les infirmières dans les organismes de santé communautaire, les établissements

Tableau 3

Domaines de responsabilité des infirmier(ère)s autorisé(e)s travaillant en sciences infirmières, selon le sexe, Canada, 1995

	Infirmier(ère)s autorisé(e)s travaillant en sciences infirmières		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Tous les domaines	232 869	9 247	223 622
	%	%	%
	100,0	100,0	100,0
Soins médicaux/chirurgicaux	19,2	16,7	19,3
Soins psychiatriques/de santé mentale	5,0	15,6	4,6
Soins gériatriques/gérontologiques	10,6	9,1	10,7
Soins intensifs	7,0	8,1	7,0
Soins infirmiers dans plusieurs domaines cliniques	6,5	8,0	6,5
Soins d'urgence	4,3	6,5	4,3
Autres soins aux patients	8,6	6,4	8,7
Administration	4,0	5,8	4,0
Salle d'opération	3,8	3,3	3,8
Éducation	2,8	1,9	2,9
Soins à domicile	3,5	1,6	3,6
Soins de santé communautaire	4,7	1,4	4,9
Soins de santé au travail	1,4	1,3	1,4
Soins ambulatoires	1,5	1,3	1,6
Soins pédiatriques	3,2	1,1	3,3
Soins à la mère/au nouveau-né	5,9	0,4	6,1
Recherche	0,5	0,2	0,5
Non précisé	7,2	11,4	7,0

Source : n° 83-243 au catalogue

d'enseignement, les services de soins à domicile ou les cabinets de médecin. Cependant, dans l'ensemble, les hôpitaux généraux, qui employaient 53 % des infirmiers et 58 % des infirmières, étaient de loin le principal employeur.

Dans les hôpitaux, 10 % des infirmiers occupaient des postes administratifs en 1995, comparativement à 7 % des infirmières (directeur(trice)s/directeur(trice)s adjoint(e)s, surveillant(e)s, infirmier(ère)s-chef). Ces chiffres, qui témoignent d'une diminution de l'écart entre les proportions des infirmiers et des infirmières affectées à l'administration, reflètent l'évolution de la répartition des types d'emploi du personnel infirmier des hôpitaux au cours des dix dernières années. En 1995, plus de 14 fois plus d'infirmiers et d'infirmières étaient affectés aux services de soins directs aux patients qu'aux services administratifs, tandis qu'en 1985, le ratio du personnel infirmier affecté était d'environ 7 à 1. Cette même année, 27 % des infirmiers et 14 % des infirmières occupaient un poste administratif.

Formation

L'effectif des écoles de sciences infirmières et le nombre de diplômés sont les signes avant-coureurs du profil qu'aura la profession dans le futur. Or, la proportion d'hommes parmi les étudiants et les diplômés en sciences infirmières des collèges communautaires et des universités du Canada ne cesse de croître^{5,6}.

De 1984-1985 à 1993-1994, la composante masculine de l'effectif à plein temps des programmes de sciences infirmières des collèges communautaires a grimpé, passant de 8 % à 12 %. La proportion des hommes diplômés en sciences infirmières et qui sortent des collèges communautaires, quoique plus faible, était également en hausse, passant de 6 % en 1984-1985 à 9 % en 1991-1992.

Les hommes ne sont pas autant représentés dans les programmes de sciences infirmières des universités que dans ceux des collèges communautaires, mais la tendance est similaire. En 1984-1985, les hommes représentaient 4 % des étudiants à plein temps du programme de premier cycle de sciences infirmières; en 1993-1994, la proportion avait doublé pour atteindre 8 %. La proportion d'hommes dans l'effectif à temps

partiel des programmes de sciences infirmières est demeurée assez stable, oscillant entre 5 % et 6 %. Entre 1984 et 1993, le pourcentage de baccalauréats en sciences infirmières décernés aux hommes a augmenté lentement, passant de 3 % à 5 %.

Il existe également, au Québec, un parallèle entre le pourcentage élevé d'infirmiers autorisés et l'effectif masculin des programmes d'études en sciences infirmières. Par exemple, en 1993-1994, 16 % des étudiants inscrits à plein temps aux programmes de sciences infirmières des Cégeps du Québec étaient des hommes, tout comme 13 % de l'effectif à plein temps des programmes de premier cycle de sciences infirmières des universités québécoises. Cette année-là, ces hommes représentaient 43 % et 30 %, respectivement, des hommes inscrits à plein temps aux programmes d'études en sciences infirmières collégiales et universitaires au Canada.

Tableau 4

Employeurs des infirmier(ère)s autorisé(e)s travaillant en sciences infirmières, selon le sexe, Canada, 1995

	Infirmier(ère)s autorisé(e) travaillant en sciences infirmières		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Tous les employeurs	232 869	9 247	223 622
	%	%	%
	100,0	100,0	100,0
Hôpital général	57,6	52,7	57,8
Hôpital psychiatrique/centre de santé mentale	3,0	12,1	2,6
Maison de soins infirmiers	10,5	8,9	10,5
Organisme de santé communautaire	5,9	3,2	6,0
Centre de réadaptation/de convalescence	1,7	1,9	1,7
Association/gouvernement	1,2	1,8	1,2
Établissement d'enseignement	2,5	1,7	2,5
Entreprise/industrie/santé au travail	1,0	1,1	1,0
Soins à domicile	3,7	1,1	3,9
Organisme privé de soins infirmiers/soins privés	0,7	0,8	0,7
À son compte	0,6	0,7	0,6
Poste infirmier	0,3	0,6	0,3
Cabinet de médecin/unité de médecine familiale	2,5	0,2	2,6
Autre	3,2	2,9	3,2
Non précisé	5,7	10,4	5,5

Source : n° 83-243 au catalogue

Tableau 5

Niveau le plus élevé de formation en sciences infirmières des infirmier(ère)s autorisé(e)s travaillant en sciences infirmières, à l'entrée dans la profession et en 1995, selon le sexe, Canada, 1995

Niveau le plus élevé de formation en sciences infirmières	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	À l'entrée	En 1995	À l'entrée	En 1995	À l'entrée	En 1995
	%					
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diplôme	90,9	80,5	93,3	82,6	90,9	80,4
Baccalauréat	8,9	17,9	6,5	16,0	9,0	18,0
Maîtrise ou doctorat	--	1,5	--	1,3	--	1,5

Source : n° 83-243 au catalogue

Nota : Le niveau de formation n'a pas été précisé par 10 % des infirmiers et 5 % des infirmières travaillant en sciences infirmières.

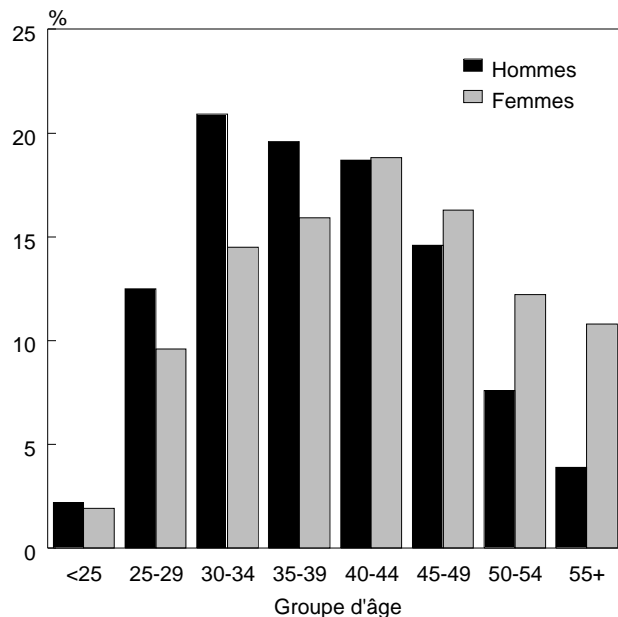
Les titres de compétence des infirmiers et des infirmières reflètent le fait que les hommes sont moins nombreux dans les programmes universitaires que dans les programmes collégiaux. Parmi les infirmiers et infirmières autorisés en 1995 travaillant dans le domaine des sciences infirmières qui ont déclaré leur niveau de scolarité, un plus faible pourcentage d'hommes (17 %) que de femmes (20 %) se sont dits titulaires d'un diplôme universitaire en sciences infirmières (tableau 5). Cependant, toutes proportions gardées, autant d'infirmiers que d'infirmières ont acquis une formation supplémentaire après avoir débuté dans la profession. Ainsi, à leurs débuts, 7 % des infirmiers et 9 % des infirmières seulement avaient obtenu un diplôme universitaire en sciences infirmières.

Population plus jeune, mais vieillissante

Les infirmiers sont, en général, un peu plus jeunes que leurs homologues féminins. En 1995, l'âge médian des infirmiers exerçants était de 37 ans, par rapport à 41 pour les infirmières. Plus de la moitié (55 %) des infirmiers autorisés avaient moins de 40 ans, comparativement à 42 % pour les infirmières (graphique 1).

Graphique 1

Répartition par âge des infirmier(ère)s autorisé(e)s travaillant en sciences infirmières, selon le sexe, Canada, 1995

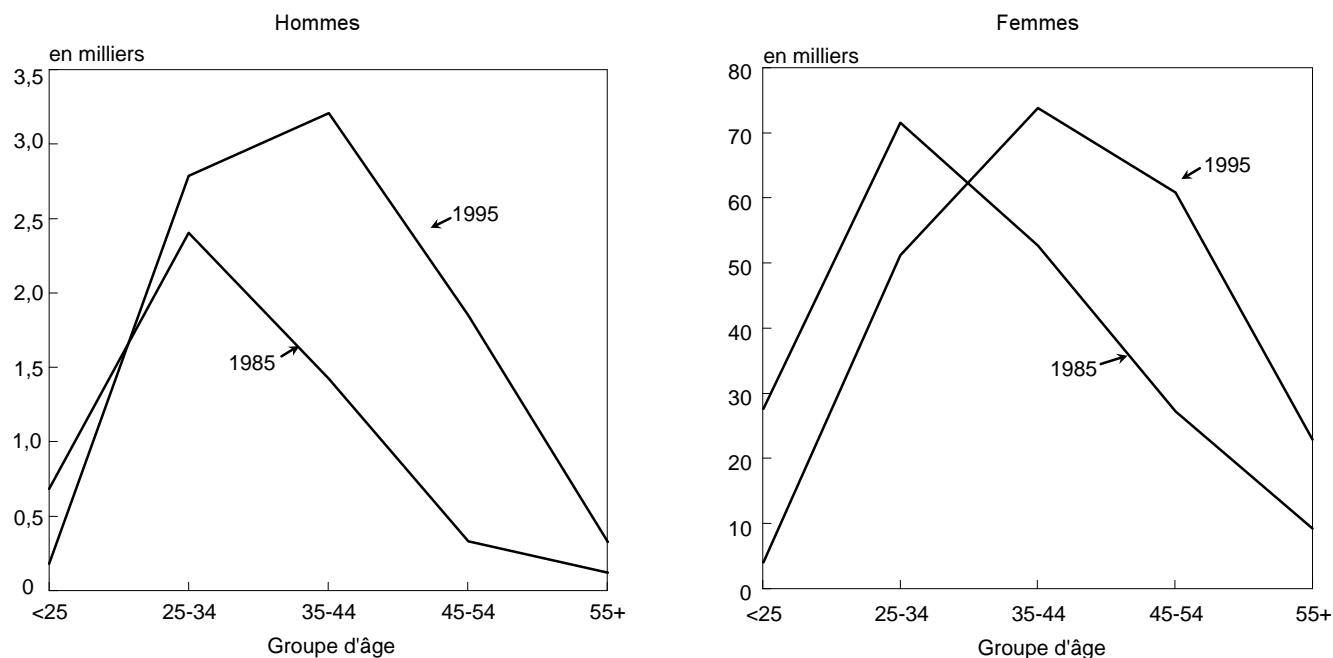


Source : n° 83-243 au catalogue

Cependant, la population d'infirmiers et d'infirmières vieillit (graphique 2). Entre 1985 et 1995, la courbe de répartition tant des infirmiers que des infirmières selon l'âge a subi un déplacement, de sorte que le groupe le plus important est maintenant celui des 35 à 44 ans au lieu de celui des 25 à 34 ans. Dans le cas des femmes, cette constatation reflète surtout le fait que la cohorte d'infirmières qui avaient de 25 à 34 ans en 1985 se classait dans la tranche des 35 à 44 ans en 1995. En effet, en 1995, il y avait seulement 3 % plus d'infirmières de 35 à 44 ans que d'infirmières de 25 à 34 ans en 1985. Par contre, dans le cas des hommes, il y avait 34 % plus d'infirmiers dans le groupe des 35 à 44 ans en 1995 que celui observé dans le groupe des 25 à 34 ans en 1985. Ces chiffres donnent à penser qu'un nombre important d'hommes commencent dans la profession d'infirmier alors qu'ils sont dans la trentaine, peut-être à titre de deuxième carrière. Ils laissent aussi à penser qu'une forte proportion des infirmiers et des infirmières exerçant en 1985 faisaient toujours partie de la profession en 1995.

Graphique 2

Répartition par âge des infirmier(ère)s autorisé(e)s travaillant en sciences infirmières, selon le sexe, Canada, 1985 et 1995



Source : n° 83-243 au catalogue et la Division des statistiques sur la santé

En parallèle, le nombre d'infirmiers et d'infirmières de moins de 25 ans a beaucoup diminué et la décroissance de la population des jeunes ne suffit pas à expliquer cette chute. La diminution du nombre d'infirmiers et d'infirmières de moins de 25 ans pourrait indiquer que les femmes et les hommes débutent dans la profession plus tard qu'auparavant. Cette situation pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait qu'une proportion croissante d'infirmiers et d'infirmières font des études universitaires plutôt que collégiales. Entre 1985 et 1991, le pourcentage de toutes les personnes terminant leurs études en sciences infirmières qui ont obtenu un diplôme universitaire est passé de 22 % à 28 %.

Coup d'oeil sur l'avenir

L'augmentation du nombre d'hommes qui s'inscrivent aux programmes d'études en sciences infirmières et de ceux qui obtiennent leur diplôme indique que les rangs des infirmiers autorisés grossiront dans un avenir rapproché. Par ailleurs, le fait de savoir qu'une carrière en sciences infirmières est une option viable pour les

hommes pourrait aussi contribuer à grossir ces rangs. Autrefois la rémunération assez médiocre dissuadait les hommes de choisir la profession d'infirmier. Ce facteur économique n'existe plus depuis que les membres de la profession se sont syndiqués⁴. La rémunération du personnel infirmier est maintenant beaucoup plus élevée que par le passé. Cependant, les compressions budgétaires dans le secteur de la prestation des soins de santé, notamment dans les hôpitaux, pourraient décourager certains hommes qui, dans d'autres circonstances, auraient envisagé une carrière en sciences infirmières.

Références

1. Institut canadien de l'information sur la santé, *The Supply and Distribution of Physicians, Canada, selected years, 1961 to 1995*. Ottawa, Institut canadien de l'information sur la santé, 1996.
2. Statistique Canada, *Personnel infirmier au Canada 1995 : infirmier(ère)s autorisé(e)s*, n° 83-243 au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 1996.

3. Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active, 1995*, n° 71-220 au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 1996.
4. J. MacPhail, «Men in nursing», publié sous la direction de J.R. Kerr et J. MacPhail, *Canadian Nursing: Issues and Perspectives*, 3^e révision, Toronto, Mosby, 1991.
5. Statistique Canada, *L'éducation au Canada : revue statistique pour 1988-1989*, n° 81-229 au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1990.
6. Statistique Canada, *L'éducation au Canada, 1995*, n° 81-229 au catalogue, Ottawa, Ministre de l'Industrie, 1996.